CHAMBRE DE COMMERCE DE TOULOUSE

COMMUNICATION

FAITE

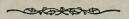
A LA CHAMBRE DE COMMERCE DE TOULOUSE

SUR

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX DE LA FRANCE AVEC L'ÉTRANGER

EN 1868

Par M. DE GOMIECOURT.





TOULOUSE,

IMPRIMERIE DOULADOURE;
ROUGET FRÈRES & DELAHAUT, SUCCESSEURS,
Rue Saint-Rome, 39.

1869.

entralization and to sent made and the local place of the sustains

A LA CHAMBRE DE COMMERCE DE TOULOUSE.

La bienveillance parfaite avec laquelle la Chambre de commerce de Toulouse me traite constamment, m'inspire une vive reconnaissance. La Chambre de commerce a reconnu comme moi qu'entre le commerce honnête et la douane il n'y a pas d'antagonisme. La bonne entente est, au contraire, ce qui peut le mieux assurer leurs intérêts. La douane ne fait pas les lois qui émanent des représentants du pays; elle assure seulement leur exécution; elle en facilite la mise en pratique par des explications et en livrant au commerce toutes les indications qu'elle possède.

Vous, Messieurs, vous ne voulez pas moins que la douane la loyale application des lois. Tous nous désirons la prédominance commerciale et industrielle de notre patrie. Mes sympathies, comme les vôtres, sont tout spé-

cialement acquises aux intérêts des départements méridionaux, dans lesquels s'exerce ma direction.

Aujourd'hui je viens chercher à vous témoigner ma gratitude par quelques observations succinctes sur les circonstances très-graves, très-intéressantes qui sont de nature à préoccuper actuellement l'industrie et le commerce.

Les publications statistiques officielles de la douane datent de 1829: je remonterai jusque-là; je n'irai pas plus loin; je ne puiserai mes chiffres que dans la statistique officielle du commerce spécial.

Vous le savez, Messieurs, c'est par les échanges commerciaux avec d'autres contrées que s'accroît ou diminue la richesse d'une nation.

Le prix plus élevé ou plus bas de la terre, des édifices ou des produits qui la couvrent peut déterminer un changement relatif dans les fortunes individuelles d'un pays; mais il n'augmente pas, il ne restreint pas non plus les ressources vis-à-vis de l'étranger. Les récoltes plus considérables de nos champs, les produits plus nombreux ou plus parfaits de nos usines contribuent à augmenter notre bien-être quand nous les consommons; ils peuvent aussi assurer des ressources pour l'avenir. Mais pour qu'il y ait accroissement de capital il est indispensable que des échanges s'accomplissent et déterminent un profit résultant de la vente à des étrangers. Il y a cependant une exception à faire pour les métaux précieux auxquels l'usage général des peuples attribue une valeur d'échange sous la forme de numéraire. La découverte de ces métaux peut augmenter la fortune publique et comparative d'une contrée. Ainsi, la Californie développerait certainement ses ressources et lutterait plus tard avantageusement avec les industries étrangères, si elle convertissait en monnaie d'échange et amassait l'or recueilli dans ses placers. Mais la France n'a pas cette ressource. Il v a, au reste, d'autres

moyens d'acquérir un capital et de contribuer à l'accroissement de la richesse générale : l'un d'eux consiste à travailler à l'étranger et à rapporter chez soi le produit de son labeur sous la forme de numéraire ou d'autres valeurs échangeables. La France possède tout particulièrement cette belle ressource. Ses ingénieurs et d'autres courageux travailleurs ont fait le plus louable et le plus utile usage de leur science et de leur énergie; ils ont rapporté en France honneur et profit. Notre industrieuse patrie possède encore tout spécialement une autre source de richesses dans l'attrait puissant qui attire et captive chez nous un très-grand nombre d'étrangers, séduits par nos ressources de toute espèce, par les plaisirs de Paris, par la vie facile, élégante et libre de toute entrave qu'ils trouvent partout en France.

La ville de Paris peut être comparée à un gouffre immense absorbant à toute heure les épargnes amassées au loin par des hommes de tous les pays, pour distribuer bientôt ces trésors à toutes nos industries productives.

Il me serait difficile d'énumérer les richesses en numéraire rapportées en France par nos hardis et courageux travailleurs ou par nos artistes dispersés à l'étranger. Je ne rechercherai pas non plus les chiffres considérables de la fortune produite par le séjour des étrangers sous le ciel tempéré qui favorise notre heureuse patrie.

Grâces au ciel et aux efforts du Gouvernement, la science ne périclite pas en France. Ne craignez rien pour le succès de nos ingénieurs, de nos entrepreneurs, de nos artistes à l'étranger. Vous n'êtes pas non plus, Messieurs, plus inquiets que moi pour les charmes impérissables de la ville de Paris. Leurs séductions irrésistibles, à l'abri de l'épreuve des ans, ne deviennent chaque jour que plus assurées de leur utile empire. Ce qui me paraît opportun, après avoir étudié les documents statistiques de l'année 1868,

c'est d'appeler votre attention sur les mouvements de nos échanges commerciaux avec l'étranger.

Dans un état, que je mets sous vos yeux, vous verrez qu'en 1830 la valeur des marchandises importées en France était évaluée seulement à 489 millions; que la valeur des produits exportés n'était aussi que de 452 millions. Le mouvement commercial total n'atteignait donc pas le chiffre d'un milliard. Il est aujourd'hui six fois plus considérable (de six milliards environ).

Pendant une première période, considérée généralement comme prospère (de 1830 à 1848 inclusivement), le mouvement des affaires commerciales s'est développé successivement avec l'étranger. Il a fini par approcher du chiffre de 2 milliards. Les récoltes en céréales de 1830 ont laissé cependant beaucoup à désirer; il a fallu demander à l'étranger de grandes quantités de froment pour prévenir une disette.

En 1840 la récolte du froment n'a pas été non plus en rapport avec la consommation, et de 1843 à 1847 (pendant 4 années consécutives) nos ressources alimentaires en froment ont été tout à fait défectueuses. Nous avons dû recourir aux marchés étrangers et payer des sommes considérables (283 millions).

En définitive, nos échanges de toute espèce avec l'étranger, en y comprenant les achats de froment, ont fait constater, pour cette période de 19 années, un mouvement d'affaires à l'entrée, de : 12,965 millions. et à la sortie.

de : 12.671 millions.

Les importations ont ainsi excédé nos envois à l'étranger de 294 millions, que nous avons dû solder comme liquidation de compte. Si je déduis de ce déficit de 294 millions la dépense extraordinaire et calamiteuse, résultant d'achats de grains étrangers, je vois que nos autres opérations d'échanges nous ont aussi appauvris de 11 millions. Evidemment, ce résultat était peu satisfaisant.

De 1848 à 1853 non compris, avant le premier traité de commerce, qui date, pour la Belgique, du 3 janvier 1853, la période est de 4 années, pendant lesquelles le mouvement commercial s'est développé avec une merveilleuse activité. Les marchandises reçues de l'étranger avaient une valeur de 3,328 millions. Nos expéditions avaient une valeur 4,628 millions. Nous avons ainsi acquis définitivement, en quatre ans, et par nos échanges, un complément de richesse de 1,300 millions.

Nos récoltes avaient été suffisantes pendant ce laps de temps, dont la prospérité est restée ainsi complète.

Sous l'influence des traités de commerce que le Gouvernement a consentis avec diverses nations (de 1853 à 1867 inclusivement), dans une période de 15 années, l'activité commerciale a continué de prendre des développements trèsintéressants, grâce aux dispositions généreuses prises par l'État pour faire parvenir les produits de nos industries diverses jusqu'aux extrémités les plus reculées du globe.

Pendant les dernières années nos échanges ont approché du chiffre énorme de trois milliards à l'entrée, et ont dépassé ce chiffre à la sortie. Le résultat définitif a été un excédant d'exportation comparé aux admissions; et le règlement de compte nous a donné à toucher, comme solde, 2,431 millions. La pénurie de nos récoltes en grains avait exigé cependant des sacrifices considérables en 1856, 1857, 1861 et 1867. En 1856, notre déboursé, pour des achats de froment, a été de 279 millions; nos autres échanges nous ayant été profitables, nous n'avons eu à solder à l'étranger que 96 millions.

En 1857, la dépense extraordinaire en grains a été de 85 millions, et nous n'avons affaibli nos ressources que de 8 millions.

En 1861, les circonstances étaient plus fâcheuses, Menacés d'une grave disette, nous avons acquis pour 360 mil-

lions de froment, et nous n'en avons expédié que pour 27 millions; nous avons eu ainsi à payer 333 millions.

Pour la première fois depuis 1848, malheureux dans nos échanges généraux, nous avons fait une perte en capital de 516 millions.

En 1867, nos échanges en marchandises diverses ont eu un résultat plus favorable, car ils nous laissaient à encaisser 50 millions; mais 250 millions ayant été nécessaires pour solder des livraisons de froments étrangers, le résultat final a été un découvert de 200 millions.

Le bilan commercial de la France après trente-huit années d'échanges avec l'étranger, pouvait ainsi s'analyser à la fin de 1867:

Pendant les dix-huit premières années le capital industriel et commercial s'était affaibli de 294 millions.

Dans les quatre années suivantes, avant les traités de commerce, le résultat des échanges avait été un accroissement de richesses de 1,300 millions.

Pendant la période suivante, de quinze années, sous l'empire des traités de commerce, bien qu'affaibli par des achats indispensables de grains qui ont coûté 948 millions, le bénéfice de nos échanges a été de 2,431 millions, et en faisant déduction des 294 millions dont notre capital s'était trouvé affaibli avant 1848, je vois que la richesse de la France s'est accrue, depuis 1830 jusqu'à 1867 inclus, de 3,437 millions. C'est dans cette situation que nous ont trouvé les épreuves de 1868.

Nos récoltes en grains de 1867 et de 1868 ont été bien défectueuses puisque, après un déboursé de 251 millions, en 1867, il a été indispensable d'acheter encore, en 1868, pour 308 millions de froment.

Le sacrifice total accompli ainsi en deux années a été de 559 millions; il a dépassé toutes les dépenses antérieurement faites dans des circonstances de disette. Applaudissons le régime de liberté sans lequel les souffrances eussent été certainement plus pénibles et les sacrifices plus considérables, car les inquiétudes, les hésitations et les spéculations abusives ont, dans d'autres temps, aggravé de beaucoup les détresses.

Pendant la crise de 1868, les prix de vente sont restés plus modérés que par le passé; les approvisionnements n'ont fait défaut nulle part.

Vous savez, Messieurs, quelle inquiétude de guerre générale s'est répandue et maintenue sur toute l'Europe pendant le cours de 1868, et combien cette panique a porté de trouble et de ralentissement dans les affaires : les efforts du Gouvernement n'ont pu faire échapper la France à cette épreuve.

En Amérique, les Etats-Unis, après une guerre intestine ruineuse, ont entrepris de solder leur dette immense au moyen de taxes de douane démesurément élevées, et derrière cette barrière qui éloigne les produits étrangers, ils ont résolu d'édifier des appareils de fabrications industrielles en rapport avec l'abondance de leurs matières premières et de leurs moyens de transports, qui circulent sur toutes les mers. Nous avons vu se fermer ainsi devant nous, en notable partie, le plus important de nos débouchés. La guerre acharnée du Brésil contre le Paraguay, les dissensions intestines d'autres Etats et les tremblements de terre qui ont bouleversé le Pérou, nous ont privé aussi des échanges ordinairement les plus productifs.

Près de nous, l'Espagne, éprouvée comme la France par une pénurie très-pénible de céréales, n'avait pas les mêmes ressources pour faire des achats à l'étranger. Elle s'épuise d'ailleurs dans des crises politiques très-graves. Elle a repoussé nos produits qu'elle ne pouvait payer.

Il est vrai que nos moyens de communication se multiplient et s'étendent sur la mer des Indes. Mais nous ne préludons encore que par des essais. C'est en tenant compte de ces circonstances que nous apprécierons les résultats de 1868, et aussi les effets de la loi du 19 mai 1866 qui a ouvert les ports de la France et de ses colonies à la libre entrée des navires étrangers, depuis le 1^{er} janvier 1867,

Cette loi nous a avertis, en outre, qu'à la fin du mois de mai prochain toutes marchandises introduites dans un port français y seront admises sans surtaxe pour les pavillons

étrangers.

Ne nous le dissimulons pas, Messieurs, nous assistons à la révolution la plus grave qui puisse se produire dans les habitudes du commerce maritime. De tout temps, la mer a été un espace neutre dans lequel la circulation restait libre pour toutes les nations qui couvrent le globe; mais chaque puissance protégeait ses moyens de transports maritimes, par des combinaisons longuement étudiées et souvent très-compliquées, dont le but était d'encourager le commerce à traiter directement avec les contrées les plus éloignées et à entretenir une flotte commerciale puissante et active, en lui assurant du travail.

L'Angleterre et la France ont pensé que la liberté était préférable à toutes les protections. De grands efforts se font actuellement pour déterminer les autres nations à entrer dans un système de libre concurrence, dont les résultats certains n'apparaîtront qu'après l'assentiment général donné à ces dispositions. Il y a des résistances, il y en aura sans doute pendant quelque temps encore, et nous avons peu

de fret à la sortie.

Je crois que la situation centrale de la France, et que son génie industrieux et actif lui feront surmonter beaucoup d'obstacles. J'espère qu'elle pourra sauvegarder ses intérêts dans une lutte générale qui sera très-vive. Je ne me dissimule pas qu'il y aura des sacrifices nécessaires.

Pendant le cours de 1868, les échanges commerciaux,

accomplis au milieu de préoccupations si se	érieuses, ont eu
les résultats suivants:	
Importations d'une valeur de	3,398 millions,
dépassant celles de 1867 de 372 millions.	
Exportations d'une valeur de	2,906 millions,
augmentés de 81 millions, étant compa-	
rées à celles de 1867, mais inférieures à	
celles de 1866, de 174 millions.	
La différence de	492 millions
représente notre découvert.	
Si pour l'atténuer nous en déduisons la	
dépense faite pour nos achats extraordi-	
naires de grains	308 millions,
	ood minimone,
nous voyons que nos échanges d'autres	
nous voyons que nos échanges d'autres marchandises nous ont laissé aussi un	

Nous conservons encore une richesse acquise de 2,945 millions.

Il suffit d'ajouter à cette somme énorme les capitaux rapportés par nos travailleurs à l'étranger et les épargnes dépensées à Paris ou ailleurs, en France, par des voyageurs d'autres pays pour trouver l'explication la plus vraie de l'abondance de nos encaisses à la banque et ailleurs. Nous faisons face aux entreprises les plus hardies, et le bien-être général dépasse tout ce qui avait été rêvé. Nous exposons, même à l'étranger, des capitanx que nous applique-rions plus sagement à des améliorations de cultures pour avoir toujours des grains en réserve.

Examinons maintenant quelques importations et quel-

ques exportations de 1868 pour arriver à des conclusions

pratiques.

La pénurie de froment en 1868 a déterminé d'autres besoins : des approvisionnements extraordinaires en légumes secs et en riz ont été jugés nécessaires, et les importations de ces denrées ont augmenté nos déboursés de 10 millions. Nous nous indemniserions de cette dépense si nous avions des communications faciles avec le centre de l'Espagne. Les farines y valent 3 francs de plus par cent kilogrammes qu'à Toulouse, et les arrivages par les ports de mer y sont très difficiles .

Les vins étrangers introduits ordinairement en France, n'avaient qu'une valeur de 5 millions. En 1868 les importations se sont élevées à plus de 11 millions. Les alcools ont aussi dépassé de 4 millions, le chiffre habituel de leur évaluation, mais notre récolte en vin de 1867 avait été très-peu abondante: nous avons expédié nous-mêmes pour plus de 267 millions de vin. Il n'y a pas lieu de se préoccuper d'introductions rendues si faciles par notre droit d'entrée de 25 centimes par hectolitre, que des espagnols ont volontairement nationalisé leurs vins par le paiement de cette taxe; pour circuler facilement sur notre territoire et rentrer ensuite frauduleusement dans leur pays. Des quantités notables de vins de Catalogne ont payé les droits d'entrée au Perthus, pour ressortir par Bourg-Madame et arriver dans les parages élevés, voisins du Val d'Andorre, où la vigne réussit mal. Ce qui est certain, c'est que les produits de nos vignobles rapprochés des Pyrénées, s'écoulent facilement sans redouter la concurrence des vins d'Espagne.

A ma connaissance, aucune partie de vins français n'a pénétré en Espagne, pour y être mélangé avec des alcools et rentrer ensuite sur notre territoire.

Le droit d'entrée en Espagne pour les vins en cercle est

de 42 francs par hectolitre: il rend impossible le transit nécessaire pour modifier nos vins en Espagne. La corruption des douaniers espagnols exigerait toujours un tribut, qui rendrait l'opération onéreuse. Ce qui est à mes yeux sérieusement à désirer, c'est qu'il y ait égalité dans les taxes d'entrée exigées sur les deux frontières, et le dernier traité de 1866, ne fait pas mention des vins. Je crois avec vous, Messieurs, que l'on doit prévenir des abus en n'admettant comme vins de provenance espagnole que ceux dont la force alcoolique ne dépasse pas un certain degré.

La qualité de nos vins du Languedoc s'est améliorée; on les vend plus généralement comme boissons, au lieu de les convertir en alcools. Ainsi s'expliquent, je le crois, les importations plus considérables d'alcools étrangers.

Ne nous préoccupons pas de ces entrées, peut-être accidentelles, en 1868; mais fabriquons et livrons à l'étranger des eaux-de-vie de vins loyalement faites, pour qu'elles restent sans concurrence possible et d'un haut prix.

Notre production en bétail est depuis longtemps insuffisante. Les demandes à l'étranger avaient, pendant les dernières années une valeur de 75 millions. Nos exportations représentaient 30 millions : la différence était ainsi de 45 millions.

En 1867, les besoins se sont considérablement accrus, et en 1868 les importations en bétail représentaient 141 millions. Nos expéditions, actives cependant, en destination de l'Angleterre n'ont atteint que le chiffre de 20 millions. Nous avons donc payé à l'étranger 121 millions. Bien mieux eût valu livrer cette somme à nos agriculteurs. J'en dirai autant pour les laines, dont la valeur à l'importation a dépassé 271 millions.

Nous avons reçu des beurres et des froi	nages	étrangers
d'une valeur de		
Nous avons expédié pour 6 millions de		
fromages et 62 millions de beurre, total	68	millions.
Différence à notre profit	45	millions.

La qualité des beurres fabriqués dans les départements du Nord fait notre succès. Embarqués sur les bâtiments Anglais, ils font le tour du monde sans se corrompre. Il y aurait tout à faire pour améliorer les beurres et les fromages des Pyrénées: dans les communes les plus riches en bétail, il n'y a ni voies d'exploitation, ni laiteries, ni ustentiles convenables, et l'esprit d'association est loin d'exister.

Les oliviers du Languedoc sont atteints d'une maladie persistante et inquiétante : la récolte de 1867 a été défectueuse à l'étranger, les importations d'huiles d'olives n'ont pas été aussi considérables que d'habitude, c'est un fait accidentel.

Nous avons reçu des soies et des bourres de soie pour une valeur de 399 millions et des œufs de vers à soie pour 28 millions. Ces chiffres indiquent mieux que toute explication combien il importe de combattre la maladie qui nous ruine, et d'encourager les petites magnaneries, puisqu'elles restent habituellement plus salubres.

Les importations de lin, de chanvre et de coton se sont accrues d'une façon notable; les exportations de tissus fabriqués avec ces matières n'ont pas pris le même développement. Nos besoins se sont donc accrus sans que l'agriculture y ait fait face; elle a ainsi perdu 20 millions payés à l'étranger pour des lins et des chanvres.

Les départements de la Haute-Garonne et de l'Ariége fournissent au commerce des quantités très-considérables de toiles pour sacherie fabriquées dans les ménages. Cette industrie est des plus intéressantes. Nous aurions un grand intérêt à préparer sur place les fils nécessaires à cette industrie, au lieu de les acheter au loin; et si nous n'entrons pas dans cette voie, nous devons demander au moins des prix réguliers et modérés à la concurrence belge et anglaise.

Les bois de construction demandés à l'étranger ont eu une valeur de 145 millions, de beaucoup supérieure à celle des admissions précédentes.

Les importations de houille et de métaux de toute espèce se sont aussi accrues, sans que nous ayons à nous en préoccuper, selon moi, même pour les fers, quand il n'y a pas de fraudes faites au moyen du régime d'admissions temporaires et des cessions d'acquits à caution. Le gouvernement n'a pas cru devoir renoncer au régime des admissions temporaires qui facilite le travail de nos grandes usines pour l'étranger, mais il a pris des mesures pour empêcher les fraudes.

Je reconnais cependant que des fers fabriqués au bois et nécessairement d'un prix élevé, tels que ceux de l'A-riége et des Pyrénées-Orientales ont à souffrir de la con-currence des fers, de même qualité, provenant du Nord de l'Europe, quand ces derniers sont admis en franchise et remplacés à la sortie par des fers d'un prix moins élevé. Le droit à l'entrée est le même pour les deux qualités.

Nous avons reçu de l'étranger un surcroît de fils de lin, de chanvre et de jute, de coton et de laine, et aussi de tissus fabriqués.

Nos filatures du Nord ont éprouvé quelques dommages. Quant aux tissus, ce qui doit nous préoccuper n'est pas l'entrée des fabrications loya'ement faites, mais celle des étoffes confectionnées avec des déchets de soies, de laines ou de cotons. Elles trompent les yeux par des apparences séduisantes, n'ont aucune consistance et sont cependant

recherchées en raison de leur bas prix. Les tromperies de l'étranger qui ne se reproduisent pas, n'en causent pas moins un très-grand dommage. J'ai eu sous les yeux des échantillons d'étoffes fabriquées en Prusse; on voulait les introduire en quantités très-considérables à Toulouse. J'ai été heureux de n'être pas autorisé à les admettre; elles étaient indignes d'un commerce de bonne foi et auraient fait beaucoup de dupes. Je ne refuse pas, au reste, les autorisations exceptionnelles qui peuvent être utiles au commerce de Toulouse (1).

A l'exportation, il y a lieu de remarquer que nos expéditions de tissus de soie et de laine sont toujours en grand progrès. Nous avons trouvé aussi le placement de beaucoup de peaux préparées. Nos machines, nos outils, nos autres ouvrages en métaux sont également recherchés. Les meubles, les verreries et les cristaux sortant de nos ateliers se placent plus facilement; mais ce qui vous surprendra comme moi, c'est que nous ayons vendu à l'étranger, moins que d'habitude, des articles de modes, de lingerie, de fleurs artificielles; c'est qu'il y ait stagnation dans la vente des objets d'orfévrerie, de bijouterie et des confections diverses qui témoignent tout spécialement du bon goût de Paris.

Les ouvriers étrangers, admis dans nos expositions, croiraient-ils donc pouvoir rivaliser avec nous?

Nous continuons à expédier des quantités considérables de produits chimiques, et si la France reçoit beaucoup de soies, de laines et de cotons, elle en cède beaucoup à l'étranger.

Notre marché fait ainsi une certaine concurrence aux docks si abondamment pourvus de l'Angleterre.

⁽¹⁾ L'admission de quelques tissus autrefois prohibés et tarifés actuellement à la valeur, est réservée à de grandes douanes, parce que les expertises ne seraient pas partout faciles.

Evidemment nous aurions tout intérêt à ce que les spéculations commerciales vinssent se débattre sur notre sol.

Nous avons expédié en 1868, moins de mules et de mulets que nous ne le faisions ordinairement. C'est avec l'Espagne que nous traitons ce genre d'affaires, que des crises politiques sont venues interrompre.

Et nous en recevions seulement pour.... 90 Id.

Nos traités avec l'Angleterre nous donnent beaucoup de facilités pour l'écoulement de nos produits, qu'elle consomme, ou qui entrent comme assortiment, dans le torrent commercial de cet industrieux pays. Nous livrons à l'Angleterre des produits fabriqués, valant plus d'un milliard, et les matières premières qu'elle nous fournit, avec d'autres marchandises ne valent que cinq ou six cents millions. Il en est tout autrement avec la Belgique, cette ancienne province frauçaise, qui n'a pas, comme l'Angleterre, d'immenses débouchés sur tout le globe. Son commerce apparent nous verse pour 380 millions de produits, elle n'en reçoit que pour 255.

La Belgique n'a qu'une armée insignifiante; elle pourrait se contenter avec une garde d'honneur pour son Roi, d'une police armée pour assurer la sécurité publique. Elle est ainsi dans la meilleure situat ion pour assurer la prédominance de son industrie et de son commerce. Elle peut même faire des essais, comme celui de supprimer ses octrois. Permettez-moi à ce sujet une digression. J'ai été témoin de

l'abolition des octrois belges. Je puis affirmer qu'elle n'a déterminé aucun des bons effets espérés. Le prix des denrées ne s'est point abaissé dans les villes : les hôteliers, les bouchers et d'autres industriels peu intéressants puisqu'ils ne créent rien, ont absorbé la majeure partie des anciens revenus des villes. Le Gouvernement belge avait pu abandonner une partie de ses droits de douane et d'accises pour tenir lieu des revenus municipaux provenant des octrois, mais il est difficile de faire que toutes les villes soient bien administrées et qu'elles limitent leurs dépenses. Les ressources fournies par l'Etat ont été bientôt insuffisantes. Il a fallu imposer à toute la population belge une surtaxe de 10 centimes par kilogramme de sucre, et cette surtaxe est très-onéreuse pour les habitants des campagnes, qui ne jouissent pas des avantages réservés aux villes. Evidemment ce n'est pas juste.

Nous profiterons de l'expérience ainsi faite; mais quand, affranchis des monopoles du tabac et des poudres à feu, soumis seulement à des taxes très-modérées sur les den-rées coloniales, la Belgique joint à ses échanges loyalement accomplis, un commerce frauduleux très-considérable qui l'enrichit, en portant un grave préjudice au trésor français, à nos industries et à la moralité des populations limitrophes; je dis avec conviction que le traité de commerce avec la Belgique n'a pas tout prévu, qu'il nous laisse

dans une position d'infériorité pénible.

Je ne vois rien que de satisfaisant dans nos relations rendues faciles par des traités, avec les associations allemandes, avec l'Italie et tout spécialement avec la Suisse. Le traité avec l'Autriche n'a pas de si favorables résultats; les conséquences n'en seraient pas sérieuses, car nos échanges sont peu nombreux, si les conditions consenties pour les fils préparés en Autriche, ne s'appliquaient pas, comme les autres conditions des traités, à tous les autres pays contractants avec la France.

Nos vœux spéciaux me paraissent devoir tendre à obtenir des conditions plus égales entre l'Espagne et la France, notamment pour les vins, et quand la belle découverte de M. Pasteur, met à peu de frais nos vins à l'abri de la corruption acide, et doit rendre nos exportations plus faciles, nous avons un grand intérêt à trouver des traitements plus favorables sur toutes nos frontières.

Quant à la navigation maritime dont j'ai expliqué la situation nouvelle, je dois ajouter que le Gouvernement a autorisé l'achat à l'étranger de navires, même tout gréés, et de toutes espèces, en payant un droit d'entrée insignifiant de 2 fr. par tonneau de jauge, et que les matières ou machines destinées à des constructions navales sont admises gratuitement depuis 1866.

Sous l'effet de ces dispositions, l'effectif de notre marine et ses opérations n'ont pas grandi. 11,384 navires français, jaugeant 2,301,845 tonneaux, ont pris accès dans nos ports en 1868. 11,607 navires français, jaugeant 2 millions 286,418 tonneaux y étaient entrés pendant l'année précédente. Il y a diminution dans le nombre des navires,

et augmentation dans le tonnage.

Le pavillon étranger couvrait, dans nos ports, en 1868, 21,828 navires, jaugeant 4,270,904 tonneaux. En 1867, le nombre des navires étrangers avait été de 20,989, jaugeant 4,080,288 tonneaux. La navigation étrangère est ainsi en progrès quant au nombre des navires et quant au tonnage, mais sans qu'il y ait encore rien de bien significatif dans ce résultat comparatif.

Je ne terminerai pas cet examen de nos échanges sans vous dire, Messieurs, que les opérations du transit international prennent à Toulouse un développement trop lent, sans doute, mais successif.

La ville de Toulouse est directement accessible par toutes les frontières, aux marchandises étrangères; elle devrait échapper aux frais de commission et d'intermédiaire qui l'empêchent de devenir un marché très-important. Je sais combien il est difficile de modifier certains usages, d'échapper à la pression des négociants des ports qui ne renoncent pas volontiers aux bénéfices de leurs commissions, mais je n'ai pas oublié ce que me disait un homme éminemment éclairé et positif, M. A. Fould. Quand il y a un intérêt évident, les retards sont possibles, mais il ne faut jamais désespérer du succès. Il est certain qu'à Toulouse, comme à Paris, le transit international et l'entrepôt deviendront la source d'une grande prospérité.

Déjà aujourd'hui, nous recevons directement de la Cochinchine, de l'Inde et d'autres contrées lointaines des objets rapportés par des Français qui rentrent dans leur patrie. Quelques essais se font aussi pour des marchandises payant des droits élevés et qui trouveraient utilement place

dans l'entrepôt de votre ville.

Des produits de vos fabriques, notamment des chapelleries, après avoir été expédiés à l'étranger, n'y ont pas été vendus, et reviennent à Toulouse pour y être admis en franchise, en justifiant de leur origine. Vous devez, Messieurs, vous attacher comme moi, à faire apprécier cette utile institution.

Je vous fais beauooup de compliments pour la persévérance habile avec laquelle veus réclamez des moyens de transport plus réguliers et moins dispendieux. Votre cause a été mal comprise : vous avez préféré, autrefois, la voie ferrée au canal, et vous avez fait abandon de la concurrence des transports par eau, reconnue cependant, partout ailleurs, indispensable. Vous n'auriez pas de justes réclamations à adresser pour le rétablissement d'une concurrence indépendante, auprès de la voie ferrée, si les circonstances n'étaient pas changées. Mais les traités de commerce ont modifié complétement la situation de la

France, vis-à-vis de l'étranger : la lutte ouverte avec toutes les industries étrangères a rendu indispensables des facilités nouvelles pour le travail national et pour les transports.

Des voies de communication ont été créées dans le nord de la France. Le Gouvernement a racheté beaucoup de canaux, il a réduit à $2/5^{\rm es}$ et à $1/5^{\rm e}$ de centime par kilomètre et par tonne les droits de navigation sur tous les canaux qu'il administre. Les départements méridionaux ne peuvent rester assujettis, pour un motif quelconque, à payer 4 et 5 centimes pour les mêmes trajets et les mêmes marchandises, c'est-à-dire douze ou vingt fois le droit exigé partout ailleurs.

Vous n'arriverez pas seulement à effectuer temporairement quelques transports sur la Haute-Garonne, débarrassée de ses obstacles; vous jouirez dans des conditions modérées, du Canal latéral établi près de la Garonne et du Canal du Midi aujourd'hui abandonnés. Nonobstant des difficultés très-graves, la justice distributive du Gouvernement parviendra, j'en ai la confiance, à vous placer dans une situation égale à celle des autres parties de la France.

La voie ferrée qui se prépare, pour pénétrer en Espagne, par les Pyrénées-Orientales, ne suffirait pas au développement complet de votre commerce. Vous devez tendre à obtenir un complément de voie ferrée pour traverser le ceutre des Pyrénées. Vous serez alors dans les meilleures conditions, pour convertir en pâtes les blés durs d'Espagne qui viennent à grands frais trouver de l'emploi à Toulouse, sous le régime des admissions temporaires: vos échanges prendront une régularité favorable aux intérêts de votre industrie, et notamment de vos cultures.

En ce qui concerne les tarifs différentiels, je crois, comme vous, qu'une compagnie d'exploitation de voies ferrées a tous droits, comme tout intérêt à se défendre contre la concurrence des transports maritimes, ou d'autres voies rivales, en faisant adopter par le Ministre, des prix réduits pour les trajets complets, aboutissant d'une mer à une autre, ou d'une frontière à une autre frontière. Mais l'égalité dans les prix de transports intermédiaires me paraît tout à fait juste et désirable. Quand il n'y a plus de régularité dans la tarification des prix de transport, ni même de réciprocité entre les prix exigés pour aller à une gare ou pour en revenir, on tombe dans l'arbitraire: la Compagnie d'exploitation spécule sur l'absence de conçurrence; les calculs du commerce deviennent impossibles: les embarras dans la circulation nuisent à l'approvisionnement des marchés et deviennent un obstacle à des prix réguliers: les cultivateurs ou d'autres industriels ne peuvent plus éviter des frais onéreux de transport, en livrant à la consommation près d'eux, des grains ou d'autres produits destinés à remplacer ceux qui sont expédiés de proche en proche vers l'étranger. C'est ainsi, qu'en 1864, vous vendiez à Toulouse, des froments au prix de 14 fr., tandis que les cours réguliers de Bordeaux se maintenaient entre 15 fr. et 15 fr. 50 cent.

Rien n'est plus compliqué que les tarifications des chemins de fer, et elles devraient être à la portée des plus petits négociants. Vos observations à ce sujet peuvent être d'un grand poids et avoir une utilité générale très-grande: je n'ajouterai plus qu'un mot pour vous signaler les prix de vente du sel, sur les marais salants du Languedoc, exploités par la Compagnie du crédit mobilier. Le prix du sel, avant l'exploitation de cette Compagnie, était le plus ordinairement de 10 francs par tonne. Il était alors considéré comme suffisamment rémunérateur.

La Compagnie du crédit mobilier a élevé le prix à 15 fr., bientôt après à 18 et à 22 fr.; il varie depuis assez long-temps, d'après les renseignements qui me sont donnés, entre 25 et 28 fr.

J'ai signalé à la Commission d'enquête ce monopole puissant, qui me paraît abusif. Il vous appartient de maintenir la spéculation dans des limites plus équitables, au moyen d'une concurrence loyale et tout à fait juste, dont les classes ouvrières et notamment les propriétaires de troupeaux dans les montagnes, vous seront très-reconnaissants.

Je me suis assuré que vous pouvez obtenir en Espagne, à Torreviéja, ou sur les côtes de Portugal, du sel au prix de 7 fr. 80 c. la tonne. Le prix de transport ne doit pas dépasser 8 fr. par tonne, et le droit de douane à l'entrée est de 6 fr. Vous pouvez donc avoir à la Nouvelle, à Agde, ou à Cette au prix de 22 à 23 fr., frais de chargement compris, du sel aussi facile à transborder sur les bateaux du Canal du Midi que ceux des salines d'Agde ou d'Aigues-Mortes.

La consommation du sel en France devrait se développer en raison du bien-être général; il en est tout autrement.

La réduction est donc successive d'année en année, et quand je considère que les salines du Languedoc produisent plus que toutes les autres, il y a lieu de se préoccuper de leurs prix élevés de vente.

J'apprends à l'instant qu'une Compagnie anglaise va exploiter à Dax, dans les Landes, des sels gemmes qu'elle livrera au prix de 7 fr. 50 à 8 fr. la tonne.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DES ÉCHANGES DE LA FRANCE

DE 1830 A 1868 INCLUSIVEMENT (En millions).

ANNÉE.	Importa-	Exporta- tions.	OBSERVATIONS.
1re PÉRIODE. — 1830 à 1848.			
1830	489	452	Farineux alimentaires { Entrée. 49 } 47
1831	594	484	Froment, grains et farines {Entrée. 12 } 9
1832	505	507	(Sortie: 0)
1833	491	559	WHICH SHADES THE RESIDENCE TO SEE
1834	504	510	
1835	520	577	and the significant of the significant state o
1836	564	629	
1837	569	514	Froment, grains et farines { Entrée. 6 } 1
1838	657	659	283 millons
1839	551	677	(Entrée M.
1840	747	696	Froment, grains et farines $\left\{ egin{array}{ll} \mathrm{Entr\'ee.} & 44 \\ \mathrm{Sortie} & 2 \end{array} \right\}$ 42
1841	805	761	figuration remains contra celler dates
1842	847	644	the same instituted onto A 290.15 There.
1843	846	687	Froment, grains et farines {Entrée. 40 Sortie 4} 36
1844	867	790	Froment, grains et farines { Entrée. 49 } 44
1845	856	848	Froment, grains et farines { Entrée. 15 } 9
1846	920	852	Froment, grains et farines { Entrée. 98 } 95 /
1847	976	991	SELECTION OF THE PROPERTY OF THE PERSON OF
1848	557	834	(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)
27 DO	12,965	12,671	880.0 HU2 17581
			RÉCAPITULATION.
Total des importations 12,965			
819			sportations 12,671
	Différence		
	Dépense en grains 283		
Autre différence à notre préjudice 11 millions.			
Perte définitive en capital 294 millions.			

ANNÉES.	Importa- tions.	Exporta- tions.	OBSERVATIONS.	
	2° PÉRIODE. — 1849 à 1852.			
1849	780	1,032		
1850	781	1,124		
1851	781	1,239	a blat am another many and all the	
1852	986	1,233	and one distant site of the distance	
	3,328	4,628	the resolution and the state of	
	RÉCAPITULATION.			
			exportations	
	1	03		
			érence à notre profit 1,300 millions.	
		1	ÉRIODE. — 1853 à 1867.	
1853	1,196	1,542	The Market State of the State o	
1854	1,292	1,414	A STATE OF THE STA	
1855	1,594	1,558	Frament grains et faires (Entrée 284) 970	
1856	1,989	1,893	Froment, grains et farmes (Sortie 5)	
1857	1,874	1,866	Froment, grains et farines $\left\{ \begin{array}{ll} \operatorname{Entr\'ee} & 92 \\ \operatorname{Sortie} & 7 \end{array} \right\}$ 85	
1858	1,563	1,887	Established on the little	
1859	1,641	2,266	mile south, desired to the control of the control o	
1860	1,897	2,277	(Entrée 360) and	
1861	2,442	1,926	Froment, grains et farines {Entrée 360 } 333	
1862	2,199	2,243	180 1 000 2 7 7 181	
1863	2,426	2,643	367 7 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
1864	2,528	2,924	10.01 200.01	
1865	2,642 2,793	3,088 3,180		
1866	3,026	2,826	Froment, grains et farines Entrée 318 } 251	
1867	3,020	2,020	Froment, grains et farines {Sortie 67}	
	31,102	3 3, 533	948	
	RÉCAPITULATION.			
Total des exportations				
Différence à notre profit 2,431 millions.				

ANNÉES.	Importa- tions.	Exporta- tions.	OBSERVATIFNS.		
	4° PÉRIODE. — 1868.				
1868	3,398	2,906	Froment, grains et farines { Entrée 376 } 308		
	RÉCAPITULATION.				
Importations					
	Exportations 2,906				
	Différence 492 —				
			hat de grains 308 —		
Déficit sur nos autres échanges 484 —					
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.					
1re période	. 12,965	12,67	4 [
2° période					
3º période	-11				
4e période	3,398	2,90	6		
	50,793	53,73	8		
	00.	- 50,79	3		
		2,94	5 millions à notre profit.		